

COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

(Haute-Savoie)

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 DECEMBRE 2018

Le lundi 3 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de FAVERGES-SEYTHENEX, dûment convoqué le mercredi 28 novembre, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marcel CATTANEO, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 novembre 2018, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le lundi 3 décembre à 19 h et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

PRESENTS: Marcel CATTANEO, Maire,

Paul CARRIER, maire délégué de Faverges, Jacky GUENAN, maire délégué de Seythenex, Christian BAILLY, Nelly THELIER, Alfred GOLLIET-MERCIER, Marie-Pierre JAUSSAUD, Jean-Louis MERLE, Françoise KLEMENCIC, Michel GUILLOUX, Laurent RIQUIER, Adjoints au Maire, Roland BLAMPEY, Jean-Philippe MARTINET, Jeannine PEGAZ, William ZOLLINGER, Sylvain PUGET, André GRUFFAZ, Anne-Marie BERNARD arrivée à 19h30, Khaled ADJERIME, Eric GERDIL, Jean-François FREALLE, Emmanuelle PERRET, Yves CHAPPAZ, Jeannie TREMBLAY, Claude GAILLARD, Martine BRASSOUD, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES: Sylviane REY pouvoir à Nelly THELIER, Sonia GIFFORD pouvoir à Christian BAILLY, Gilles LAFFAIRE pouvoir à Jacky GUENAN, Louise BAKER pouvoir à André GRUFFAZ, Alain CHAPELLUS pouvoir à Marcel CATTANEO, Violaine ROUX pouvoir à Marie-Pierre JAUSSAUD, Sarah DI-GLERIA pouvoir à Eric GERDIL, Patrick DUC pouvoir à Jean-François FREALLE, Valérie AMADIO pouvoir à Emmanuelle PERRET.

ABSENTS: Danièle DERAIL, Isabelle THOUNY-SONNET, Michèle BOSA, Jean-Michel LAFAY, Sébastien JUND.

Conseillers en exercice: 40

Conseillers présents au jour de la séance : 25 jusqu'à 19h30 puis 26

Conseillers représentés : 10 jusqu'à 19h30 puis 9

Conseillers absents ou absents excusés : 5 Secrétaire de Séance : Christian BAILLY

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

VU pour affichage le 05 décembre 2018

Le Maire

1 - Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Christian BAILLY, en qualité de secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 - Communication du compte-rendu d'activités 2017 de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) - [Délibération n° Del.2018-VIII-179]

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2017 de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

3 – Mise à jour de la composition des commissions municipales suite à la démission d'une conseillère municipale

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

4 - Recrutement et rémunération des agents recenseurs [Délibération n° Del.2018-VIII-180]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le recrutement et la rémunération des agents recenseurs d'un montant de 1 500 €uros brut forfaitaire plus les frais de déplacement.

5 - Communication du rapport annuel 2017 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées [Délibération n° Del.2018-VIII-181]

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2017 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

6 - Projet Fabric'arts — Convention de partenariat à intervenir entre la Commune de Faverges-Seythenex et le Fonds Territorial Stäubli-Faverges [Délibération n° Del.2018-VIII-182]

A la majorité des suffrages exprimés, par 29 voix pour Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote, 1 contre (Khaled Adjerime), 3 abstentions (Anne-Marie Bernard, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal, approuve la convention de partenariat à intervenir avec le Fonds Territorial Stäubli-Faverges dans le cadre de Fabric'Arts.

7 - Intervention de la compagnie La Fédération/ Philippe Delaigue, dans le cadre du projet Fabric'Arts [Délibération n° Del.2018-VIII-183]

A la majorité des suffrages exprimés, par 23 voix pour Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote, 8 contre (Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration, Patric Duc par sa procuration, Jean-François Fréalle, Yves Chappaz, Valérie Amadio par sa procuration, Emmanuelle Perret), 2 abstentions (Anne-Marie Bernard, Roland Blampey), le conseil municipal approuve la convention avec la compagnie La Fédération/Philippe Delaigue dans le cadre de Fabric'Arts.

8 - Télétransmission électronique des documents de commandes publiques [Délibération n° Del.2018-VIII-184]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la nouvelle convention à intervenir avec le préfet.

9 - Renouvellement convention Fabric'Arts [Délibération n° Del.2018-VIII-185]

A la majorité des suffrages exprimés, par 29 voix pour *Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote*, 4 contre (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration) le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention Fabric'Arts pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021.

10 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal [Délibération n° Del.2018-VIII-186]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel communal.

11 - Recrutement et gratification d'un stagiaire pour le service culturel [Délibération n° Del.2018-VIII-187]

A la majorité des suffrages exprimés, par 29 voix pour, Alain CHAPELLUS, Martine BRASSOUD et Sarah DI GLERIA ne prennent pas part au vote, 3 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil) le conseil municipal approuve le recrutement et la gratification de 800 €uros net d'un stagiaire pour le service culturel pour une période de novembre 2018 à août 2019.

12 - Garantie de prêts d'un montant de 655 405 € dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs par HALPADES Société anonyme d'HLM dans le programme de la copropriété "VAL D'ARLY Route de CONS-SAINTE-COLOMBE - LE PELON" [Délibération n° Del.2018-VIII-188]

A la majorité des suffrages exprimés, par 23 voix pour Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote, 6 contre (Patric Duc par sa procuration, Jean-François Fréalle, Yves Chappaz, Valérie Amadio par sa procuration, Emmanuelle Perret, Jeannie Tremblay, Claude Gaillard) 4 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration) le conseil municipal approuve la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des prêts et d'approuver la convention financière.

13 - Approbation des projets de budgets supplémentaires [Délibération n° Del.2018-VIII-189]

A la majorité des suffrages exprimés, par 22 voix pour *Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote*, 11 contre (Patric Duc par sa procuration, Jean-François Fréalle, Yves Chappaz, Valérie Amadio par sa procuration, Emmanuelle Perret, Jeannie Tremblay, Claude Gaillard, Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve le budget principal

<u>1° - Budget principal</u>		BP plus BS	dont	BŞ
- Section de Fonctionnement	Dépenses et	11 687 000 €uros		182 000 €uros
	Recettes			
 Section d'Investissement 	Dépenses et	9 909 910 €uros 2 338 910 €uros		2 338 910 €uros
	Recettes			
2° - Budget annexe du Service des Eaux		BP plus B\$	dont	BS
<u>affermage</u>				
- Section d'Exploitation	Dépenses et	255 000,00 €uros		0 €uro
	Recettes			
- Section d'Investissement	Dépenses et	520 480.77 €uros		124.380.77 €uros
	Recettes			
3° - Budget annexe forêt		BP plus BS	dont	BS
- Section de fonctionnement	Dépenses	419 260 €uros		20 000.00 €uros
	Recettes	458 000 €uros		20 000.00 €uros
- Section d'Investissement	Dépenses	76 000.00 €uros		-70 000.00 €uros
	Recettes	81 636.50 €uros		-70 000.00 €uros

4° - Budget annexe Section du couchant		BP plus BS do	nt BS
- Section de fonctionnement	Dépenses et Recettes	74 075.50 €uros	15 975.50 €uros
- Section d'Investissement	Dépenses et Recettes	20 086.48 €uros	15 986.48 €uros

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les budgets annexes du Service des Eaux affermage, de la forêt, de la section du couchant de l'exercice 2018.

A la majorité des suffrages exprimés, par 21 voix pour Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote, 11 contre (Patric Duc par sa procuration, Jean-François Fréalle, Yves Chappaz, Valérie Amadio par sa procuration, Emmanuelle Perret, Jeannie Tremblay, Claude Gaillard, Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration) 1 abstention (Roland Blampey) le conseil municipal approuve le budget annexe de la Régie de la Sambuy.

<u>8° - Budget annexe Régie Sambuy</u>		BP plus BS	dont	BS
- Section d'Exploitation	Dépenses et	1 330 500 €uros		117 500,00 €uros
	Recettes			
 Section d'Investissement 	Dépenses et	1 454 000 €uros		647 700.00 €uros
	Recettes			

14 - Fixation des tarifs communaux pour l'année 2019 [Délibération n° Del.2018-VIII-190]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2019. L'indice retenu étant celui du 3^{ème} trimestre 2018, l'augmentation pour l'année 2019 est de 1.57 %. Le taux retenu pour la revalorisation des tarifs du service des repas à domicile est fixé à 1 %. Les autres services municipaux sont revalorisés sur la base de l'inflation soit 1.20 %.

15 - Vente de logements communaux [Délibération n° Del.2018-VIII-191]

A la majorité des suffrages exprimés, par 22 voix pour Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote, 11 contre (Patric Duc par sa procuration, Jean-François Fréalle, Yves Chappaz, Valérie Amadio par sa procuration, Emmanuelle Perret, Jeannie Tremblay, Claude Gaillard, Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration) le conseil municipal approuve la vente des logements sis avenue de Horgen et route de Viuz, autorise le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, les compromis et actes de ventes des logements mentionnés ci-dessus, et autorise le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le règlement de copropriété et l'état descriptif de division de chacun des deux bâtiments concernés.

16 - Centres de vacances de la Fol Ufoval 74 — approbation de l'avenant à la convention fixant la participation communale au prix de journée en centres de vacances des enfants résidant à Faverges-Seythenex pour l'année 2019 [Délibération n° Del.2018-VIII-192]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant à intervenir avec la FOL UFOVAL de la Haute-Savoie, et fixe la participation communale au prix de journée en centres de vacances des enfants résidant à Faverges-Seythenex à 4,30 €uros par jour au titre de l'année 2019 au lieu de 4,25 €uros en 2018.

17 - Modification périmètre de projet – Rue de l'Annonciation / Route d'Annecy – Annule la délibération n° Del.2017-VIII-173 du 14 novembre 2017 [Délibération n° Del.2018-VIII-193]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'annulation par le maire de la délibération n° Del.2017-VIII-173 du 14 novembre 2017 intitulée "Périmètre de projet urbain - rue de l'Annonciation / route d'Annecy". 18 - Portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF74) – Ancienne usine SCOP Bourgeois [Délibération n° Del.2018-VIII-194]

A la majorité des suffrages exprimés, par 21 voix pour, Alain CHAPELLUS, Martine BRASSOUD, Jeannie Tremblay et Claude Gaillard ne prennent pas part au vote, 9 contre (Patric Duc par sa procuration, Jean-François Fréalle, Yves Chappaz, Valérie Amadio par sa procuration, Emmanuelle Perret, Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), 1 abstention (Roland Blampey), le conseil municipal approuve les modalités d'intervention et de portage de l'EPF 74 pour l'acquisition des parcelles cadastrées section C n° 1535, 1708, 1761, 2903, 3020, 3022, 3024, 3026 d'une superficie de 13 207 m² pour un montant s'élevant à la somme de 800 000,00 €.

19 - Rétrocession anticipée d'une partie d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF74) — Ancienne usine SCOP Bourgeois [Délibération n° Del.2018-VIII-195]

A la majorité des suffrages exprimés, par 21 voix, pour Alain CHAPELLUS, Martine BRASSOUD Jeannie Tremblay et Claude Gaillard ne prennent pas part au vote, 9 contre (Patric Duc par sa procuration, Jean-François Fréalle, Yves Chappaz, Valérie Amadio par sa procuration, Emmanuelle Perret, Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), 1 abstention (Roland Blampey), le conseil municipal approuve l'acquisition partielle par anticipation des parcelles C 1761 (pour 2 632 m²), C 3020, C 1535, et C 3026 (pour 250 m²) pour une superficie totale de 3 622 m², accepte qu'un acte notarié soit établi au prix de 241 600,00 € HT, et s'engage à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier.

20 - Revente d'une partie d'un bien - Ancienne usine SCOP Bourgeois [Délibération n° Del.2018-VIII-196]

A la majorité des suffrages exprimés, par 21 voix pour, Alain CHAPELLUS, Martine BRASSOUD Jeannie Tremblay et Claude Gaillard ne prennent pas part au vote, 9 contre (Patric Duc par sa procuration, Jean-François Fréalle, Yves Chappaz, Valérie Amadio par sa procuration, Emmanuelle Perret, Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), 1 abstention (Roland Blampey)le conseil municipal approuve la vente des parcelles C 1761 (pour 2 632 m²), C 3020, C 1535, et C 3026 (pour 250 m²) pour une superficie totale de 3 622 m² au profit de l'entreprise Styl'Monde ou par substitution d'une autre société, accepte qu'un acte notarié soit établi au prix de 241 600,00 € HT.

21 - Demande d'application du régime forestier sur des parcelles boisées communales situées en limite de forêt communale de Faverges ou de Seythenex [Délibération n° Del.2018-VIII-197]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande d'application du régime forestier aux parcelles indiquées, situées en limité de forêt communale de Faverges ou de Seythenex.

22 - Mise en place du point d'apport volontaire au lieu-dit "Les Caillets" à Seythenex - Proposition d'échange de terrain [Délibération n° Del.2018-VIII-198]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition d'échange de terrains entre la Société BENZONI Père et Fils et la Commune de Faverges-Seythenex, à savoir :

Monsieur BENZONI cède une surface d'environ 201 m² de terrain à prendre sur la parcelle 270 B n° 1159 au prix de 1 €uro le m², soit 201 €uros, en contre partie de la totalité de la parcelle 270 B n° 1158 d'une surface de 1035 m², se décomposant de la manière suivante : 485 m² au prix de 1 €uro le m² pour la partie exploitable pour le stockage du bois représentant 485 €uros et 550 m² au prix de 0,30 €uro le m² pour la partie boisée représentant 165,00 €uros soit au total 650 €uros.

Page 5 sur 10

23 - Demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes et de tout autre organisme financeur pour le raccordement de la Maison de santé au réseau de chaleur urbain dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur urbain [Délibération n° Del.2018-VIII-199]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande de subventions auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes ou tout organisme financeur, pour un montant de 192 625,00 €uros hors taxes, soit 231 150,00 €uros TTC pour le réseau de canalisation et 22 014,00 €uros hors taxes pour la sous-station d'une puissance de 350 kW installés soit 26 416,80 €uros TTC, soit un total de 214 639 €uros hors taxes ou 257 566,80 €uros TTC pour l'ensemble des travaux.

24 - Convention relative à l'entretien des réseaux et réservoirs appartenant au Syndicat intercommunal du Nant d'Arcier par la Commune de Faverges-Seythenex pour l'année 2018 [Délibération n° Del.2018-VIII-200]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention relative à l'entretien des réseaux et réservoirs appartenant au SNA, par la Commune de Faverges-Seythenex pour l'année 2018.

25 - Convention à intervenir entre la Commune de Faverges-Seythenex et le Service de Restauration des Terrains en Montagne relative au suivi du dispositif de filets pare-blocs situés à l'aval du château et au hameau de la Balmette (Tranche 1 : longueur 215 mètres linéaires) [Délibération n° Del.2018-VIII-201]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention à intervenir entre la Commune de Faverges-Seythenex et le Service de Restauration des Terrains en Montagne relative au suivi du dispositif de filets pare-blocs situés à l'aval du château et au Hameau de la Balmette (Tranche 1 : longueur 215 mètres linéaires.

26 - Approbation du plan de financement des travaux de gros entretien reconstruction pour l'année 2018 dans le cadre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) par le SYANE [Délibération n° Del.2018-VIII-202]

A la majorité des suffrages exprimés par 29 voix pour, 4 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria),, le conseil municipal

- approuve l'ensemble des travaux de Gros entretien reconstruction et remplacement des "Ballons fluo" dans le cadre des engagements TEPCV 2018 pour un montant prévisionnel de 12 621,00 €uros TTC, la participation financière de la commune s'élève à 2 127,00 €uros TTC, déduction faite de la participation TEPCV d'un montant de 4 056,00 €uros et déduction faite de la participation du SYANE d'un montant de 6 439,00 €uros et des frais généraux à 379,00 €uros TTC,
- s'engage à rembourser au SYANE 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC des travaux et des frais d'études et de maîtrise d'œuvre) soit 303,00 €uros sous forme de fonds propres lors de la première facture de travaux, le solde étant régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération,
- s'engage à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture des travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel soit 1 702,00 €uros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif,
- note que l'opération est soumise à la condition suspensive de la signature de la convention TEPCV par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges dans un délai de 6 mois.

27 - Projet de construction d'un arrêt de bus pour le transport scolaire, au niveau de l'école de Frontenex, sur la route de Tamié (R.D. n° 12) - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie [Délibération n° Del.2018-VIII-203]

A la majorité des suffrages exprimés, par 22 voix pour Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote, 11 contre (Patric Duc par sa procuration, Jean-François Fréalle, Yves Chappaz, Valérie Amadio par sa procuration, Emmanuelle Perret, Jeannie Tremblay, Claude Gaillard, Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de construction d'un arrêt de bus pour le transport scolaire, au niveau de l'école de Frontenex, sur la route de Tamié (R.D. n° 12).

28 - Mise en œuvre d'une consultation composée de neuf lots sous forme de marché à procédure adaptée et autorisation de signature des marchés de travaux – construction d'une halle couverte à vocation culturelle et économique [Délibération n° Del.2018-VIII-204]

A la majorité des suffrages exprimés, par 25 voix pour *Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote*, 8 contre (Patric Duc par sa procuration, Jean-François Fréalle, Yves Chappaz, Valérie Amadio par sa procuration, Emmanuelle Perret, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve l'attribution des lots 1, 3, 4, 8 et 9 au marché de travaux pour la construction d'une halle couverte culturelle et économique.

29 - Avenant - Gratuités dans le cadre du fonctionnement de la station de la Sambuy – saison hiver 2018-2019, tarifs assurance saison et tarifs spéciaux [Délibération n° Del.2018-VIII-205]

A la majorité des suffrages exprimés, par 29 voix pour *Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote*, 4 contre (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration) le conseil municipal approuve les propositions de gratuité, à savoir :

1 - Forfaits Saison:

Bénéficiaire		Justificatif		
Ski club compétiteurs	Licenciés compétition membres du ski club de la Sambuy	Amenés à participer à des compétitions, représentent la Sambuy en portant la tenue officielle. Participent également aux animations proposées sur la station (descente aux flambeaux) Organisent des compétitions officielles sur la station		
Office national des forêts	Personnel ONF intervenant sur les forêts du domaine skiable	Impossibilité d'emprunter des véhicules et d'accéder aux parcelles en période hivernale. Le personnel ONF ne peut se déplacer qu'en utilisant les remontées mécaniques.		
Parapentistes sous Convention de partenariat	Seiko Fukuoka Johanna Di Grigoli Axel Jamgotchian	Parapentistes professionnels et amateurs, ambassadeurs de la Sambuy sur différentes compétitions nationales et internationales. Réalisent des images pour la station et participent à la promotion de la Sambuy.		

2 Tarif assurances saison:

Assurance ski annuelle proposée à 39€ par personne.

3 Tarifs « Privilège »

Des tarifs spéciaux sont accordés en caisse à des comités ou associations de salariés sur présentation d'un justificatif. Cette réduction est valable également pour leurs ayants droits. Si d'autres organismes venaient à conclure une convention similaire avec la station, ces tarifs pourraient leur être proposés.

	Tarif Unique (Toute catégorie d'ayant droit confondues, Adulte = Enfant = Réduit)	
Forfait journée	11,00 €	
20 Heures	50,00€	
Saison	150,00€	
Prévente Saison	120,00€	
Année	160,00€	
Prévente Année	140,00€	Tarifs applicables toute l'année
Luge / Activités * 1 tour	3,50 €	tant que la convention avec
Luge / Activités * 10 tours	35,00€	l'organisme partenaire est valide
Luge / Activités * 20 tours	70,00€	
Casque Réalité virtuelle	3,50 €	
Télésiège aller-retour	5,00 €	•
Location Gîte Val de Tamié	-30% sur le plein tarif	
Location salle polyvalente	-30% sur le plein tarif	
Michel Levet		
Location Chalets	-30% sur le plein Tarif Basse saison	Attention, le tarif privilège ne
d'hébergements (Belle		s'applique que sur les périodes de
étoile – Sambuy –		« Basse saison » telles que
Arclosan)		définies dans la grille tarifaire
		générale du Val de Tamié

4 Tarifs "AZO- refuge Favre"

Dans le cadre de l'exploitation du refuge Favre, situé au sommet de la station, il est proposé un tarif de 120 €/nuit à Azo Evènements afin de compléter son offre d'hébergement déjà existante et permettre un remplissage optimal du refuge. Ces réservations ne seront possibles qu'en cas de non-réservation par d'autres clients et ne sauraient être prioritaires. Ces réservations ne nécessiteront qu'une mobilisation minimale de la régie (état des lieux, matériels mis à disposition,...) ce qui justifie la différenciation tarifaire.

30 - Tarifs des secours - saison hiver 2018-2019 [Délibération n° Del.2018-VIII-206]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs de secours pour la saison hiver2018/2019, à savoir :

Poste de secours	55€		
Petits soins	65 €		
Front de neige	85 €		
Zone rapprochée	195 €		
Zone éloignée	335.€		
Zone exceptionnelle	660 €		
Secours nécessitant des moyens exceptionnels	Prix coûtant		
Piste fermée	335 €		
Intervention sur le domaine de ski nordique	195 €		
Evacuation par ambulance privée (frais a	lditionnels aux frais de secours)		
Vers cabinet médical Faverges Seythenex	223 €		
Vers hôpital Albertville	334 €		
Vers hôpital Anney Metz Tessy	355 €		
Evacuation par le SDIS (en cas de carence de l'ambulance privée)			
Forfait selon délibération du SDIS			

31 - Approbation de la convention de délégation de compétence et aide financière pour les navettes touristiques- saison hiver 2018/2019 [Délibération n° Del.2018-VIII-207]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de délégation de compétence et aide financière pour le service de navettes touristiques lors de la saison hiver 2018/2019 à intervenir avec la Région Auvergne Rhône-Alpes. L'aide financière apportée par la Région est plafonnée au montant de 3799.40 €uros.

32 - Subvention exceptionnelle d'investissement — Chalets Val de Tamié [Délibération n° Del.2018-VIII-208]

A la majorité des suffrages exprimés par 21 voix pour Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote, 11 contre (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration, Patrick Duc par sa procuration, Jean-François Fréalle, Yves Chappaz, Valérie Amadio par sa procuration, Emmanuelle Perret, Jeannie Tremblay, Claude Gaillard) 1 abstention (Roland Blampey) le conseil municipal,

33 - Accord d'aménagement du temps de travail – Astreintes Val de Tamié [Délibération n° Del.2018-VIII-209]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la nouvelle version de l'accord d'aménagement du temps de travail au sein de la Régie Sambuy-Val de Tamié.

34 - Evaluation environnementale – Centrale photovoltaïque – ancienne décharge communale [Délibération n° Del.2018-VIII-210]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve

35 – Approbation du Projet Educatif de Territoire à intervenir sur le territoire de la commune de Faverges-Seythenex à compter de la rentrée scolaire du mois de septembre 2018 et autorisation de signature [Délibération n° Del.2018-VIII-211]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le Projet Educatif de Territoire à intervenir sur le territoire de la commune de Faverges-Seythenex à compter de la rentrée scolaire du mois de septembre 2018.

36 – Motion – Association Nationale des Elus en charges du Sport (ANDES) [Délibération n° Del.2018-VIII-212]

A la majorité des suffrages exprimés par 32 voix pour, Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote, 1 contre (Jeannie Tremblay), le conseil municipal, approuve cette motion.

37 - Acquisition d'une portion de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée section D n° 3147 et appartenant aux Consorts PONTAROLLO, vendue à Monsieur FAUGERAS Julien et Madame GANDON Elisabeth et située à l'angle du Chemin de la Vie Plaine et Chemin du Pertuiset dans le cadre d'un échange [Délibération n° Del.2018-VIII-213]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de l'échange d'une portion de terrain entre la Commune de Faverges-Seythenex et Monsieur FAUGERAS Julien et Madame GANDON Elisabeth futurs acquéreurs, à savoir : les acquéreurs cèdent 23 m² définis ci-dessus en échange de 9 m² pris sur la parcelle communale limitrophe et cadastrée section D n° 3146.

Le prix du mètre carré de ces portions de terrain est fixé à 50 €uros. La différence entre les surfaces cédées par les parties représente 14 m² en faveur des acquéreurs.

En conséquence la Commune de Faverges-Seythenex leurs versera une soulte de 700 €uros.

Les frais de notaire et de géomètre seront également à la charge de la Commune de Faverges-Seythenex.

38 - Tarifs "privilèges" pour la programmation culturelle [Délibération n° Del.2018-VIII-214]

A la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote, 6 contre (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration, Jeannie Tremblay, Claude Gaillard), le conseil municipal approuve les tarifs suivant

Spectacle de niveau 1 : 10 € Spectacle de niveau 2 : 8 € Spectacle de niveau 3 : 5 €

39 - Capacité pour la commune de conventionner avec les comités ou associations de salariés [Délibération n° Del.2018-VIII-215]

A la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour *Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote*, 6 contre (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration, Jeannie Tremblay, Claude Gaillard), le conseil municipal approuve le principe ouvrant à des tarifs dits "privilèges" avec des comités ou des associations de salariés.

40 – Capacité pour la régie municipale Sambuy/Val de Tamié de conventionner avec les comités ou associations de salariés [Délibération n° Del.2018-VIII-216]

A la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour Alain CHAPELLUS et Martine BRASSOUD ne prennent pas part au vote, 6 contre (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration, Jeannie Tremblay, Claude Gaillard), le conseil municipal approuve le principe ouvrant à des tarifs dits "privilèges" avec des comités ou des associations de salariés au titre de la régie municipale Sambuy/Val de Tamié.

41 - Information du Conseil Municipal

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal. Le conseil municipal prend acte.

L'intégralité des délibérations sont à la disposition du public à la Direction Générale des Services.

Séance est levée à 23 heures 45.